États financiers du

Fonds Iman de Global

30 juin 2025

Avis :

Les états financiers intermédiaires n'ont pas été révisés ni audités par les auditeurs externes du Fonds Iman de Global.

Fonds Iman de Global

30 juin 2025

Table des matières

États de la situation financière 1

État des résultats et du résultat global 2

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables 3

Tableaux des flux de trésorerie 4

Annexe du portefeuille 5

Notes annexes 6-17

Fonds Iman de Global

États de la situation financière
Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024
(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	2025	2024
	$	$
Actif		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	**201 085 026**	201 784 058
Trésorerie	**3 066 644**	2 564 005
Souscriptions à recevoir	**76 301**	202 688
Dividendes à recevoir	**193 666**	84 435
Total de l'actif	**204 421 637**	204 635 186
Passif		
Rachats à payer	**123 580**	115 467
Frais de gestion à payer (note 8)	**395 968**	426 721
Total du passif	**519 548**	542 188
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**203 902 089**	204 092 998
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	**124 958 711**	128 193 794
Série F	**78 943 378**	75 899 204
Parts émises et en circulation à la fin de la période (note 7)		
Série A	**3 015 827**	3 077 182
Série F	**1 600 453**	1 539 095
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	**41,43**	41,66
Série F	**49,33**	49,31

Approuvé par le conseil d'administration de
Les actifs de croissance Global inc., le gestionnaire du Fonds

James Stephenson
Administrateur

Amy Stephenson
Administratrice

Latiq Qureshi
Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

État des résultats et du résultat global

Pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024 (non audité)

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	2025	2024
	$	$
Revenu		
Revenu de dividendes	**1 248 171**	1 091 715
Autres revenus	**301**	6 564
Profit réalisé à la cession de placements	**7 126 833**	15 963 549
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements	**(6 637 397)**	29 607 477
Perte de change sur la trésorerie	**(25 499)**	(1 686)
	1 712 409	46 667 619
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**2 305 620**	2 155 632
Frais d'évaluation et d'administration	**241 792**	226 032
Retenues d'impôts à la source	**218 001**	198 254
Autres charges	**27 611**	40 722
Honoraires d'audit	**52 191**	37 550
Frais de garde	**27 318**	25 203
Frais d'inscription	**24 344**	23 385
Frais de transaction (note 9)	**10 682**	10 678
Frais du comité d'examen indépendant (note 8)	**1 950**	1 950
Moins : charges absorbées par le gestionnaire du Fonds (note 8)	**(382 886)**	(348 957)
	2 526 623	2 370 449
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs parts rachetables	**(814 214)**	44 297 170
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs parts rachetables par série (note 10)		
Série A	**(797 138)**	28 704 737
Série F	**(17 076)**	15 592 433
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs parts rachetables par part (note 10)		
Série A	**(0,26)**	9,42
Série F	**(0,01)**	11,29

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024 (non audité)
(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

2025	Série A	Série F	Total
	$	$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	128 193 794	75 899 204	204 092 998
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(797 138)	(17 076)	(814 214)
Distributions			
Provenant de gains en capital	(8)	-	(8)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(8)	-	(8)
Transactions sur les parts rachetables			
Produit de l'émission de parts rachetables	5 434 202	8 161 535	13 595 737
Réinvestissements des distributions	8	-	8
Rachat de parts rachetables	(7 872 147)	(5 100 285)	(12 972 432)
Augmentation (diminution) nette provenant des transactions sur les parts rachetables	(2 437 937)	3 061 250	623 313
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(3 235 083)	3 044 174	(190 909)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	124 958 711	78 943 378	203 902 089

2024	Série A	Série F	Total
	$	$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	103 183 885	54 227 562	157 411 447
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	28 704 737	15 592 433	44 297 170
Distributions			
Provenant du revenu de placement net			-
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	148	-	148
Transactions sur les parts rachetables			
Produit de l'émission de parts rachetables	5 688 583	7 987 485	13 676 068
Réinvestissements des distributions	(148)	-	(148)
Rachat de parts rachetables	(9 495 726)	(7 120 325)	(16 616 051)
Augmentation nette provenant des transactions sur les parts rachetables	(3 807 291)	867 160	(2 940 131)
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	24 897 594	16 459 593	41 357 187
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	128 081 479	70 687 155	198 768 634

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

Tableaux des flux de trésorerie
Pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024 (non audité)
(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	2025	2024
	$	$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**(814 214)**	44 297 170
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Profit réalisé (perte réalisée) à la cession de placements	**(7 126 833)**	(15 963 549)
Variation de la (moins-value) latente sur les placements	**6 637 397**	(29 607 477)
Augmentation du montant à recevoir pour les placements vendus	**(109 231)**	(26 785)
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	**(30 753)**	61 569
Produit de la vente de placements	**30 511 399**	44 449 694
Achat de placements	**(29 322 931)**	(41 204 610)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**(255 166)**	2 006 012
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	**13 722 124**	12 438 642
Rachat de parts rachetables	**(12 964 319)**	(16 448 659)
Trésorerie provenant des activités de financement	**757 805**	(4 010 017)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	**502 639**	(2 004 005)
Trésorerie au début de l'exercice	**2 564 005**	3 006 940
Trésorerie à la fin de la période	**3 066 644**	1 002 935
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	**920 939**	866 676

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

Annexe du portefeuille
Au 30 juin 2025

	Nombre d' actions	Coût moyen	Juste valeur
Actions (98,6 %)		**$**	**$**
France (1,7 %)			
Sanofi SA	**26 205**	**3 216 466**	**3 454 308**
Irlande (2,1 %)			
Eaton Corp. PLC	**8 913**	**4 430 324**	**4 334 062**
Pays-Bas (2,1 %)			
ASML Holding N.V.	**3 887**	**1 960 394**	**4 223 184**
Suisse (2,6 %)			
Nestlé SA	**38 969**	**5 201 370**	**5 269 351**
Taiwan (4,3 %)			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Limited, CAAE	**28 774**	**2 930 487**	**8 876 964**
Danemark (2,3 %)			
Novo Nordisk A/S	**28 600**	**4 417 803**	**2 701 261**
États-Unis (84,5 %)			
Adobe Inc.	**6 261**	**4 520 236**	**3 299 402**
Advanced Micro Devices	**27 250**	**4 669 008**	**5 267 009**
Alibaba Group Holding Limited, CAAE	**55 350**	**6 127 929**	**8 550 356**
Alphabet Inc., catégorie C	**69 568**	**8 392 106**	**16 809 463**
Amazon.com, Inc.	**59 179**	**12 267 128**	**17 684 780**
Apple Inc.	**50 874**	**7 808 133**	**14 217 556**
Broadcom Inc.	**20 175**	**6 589 700**	**7 575 072**
Chevron Corporation	**29 564**	**5 146 196**	**5 766 218**
Eli Lilly and Company	**8 468**	**3 181 111**	**8 991 432**
Mastercard Incorporated, catégorie A	**9 708**	**4 704 509**	**7 430 789**
Merck & Co. Inc.	**36 386**	**5 573 749**	**3 923 334**
Meta Platforms Inc., catégorie A	**13 890**	**5 070 793**	**13 964 544**
Microsoft Corporation	**26 930**	**5 580 409**	**18 245 932**
NVIDIA Corporation	**83 578**	**5 385 490**	**17 986 090**
PepsiCo Inc.	**22 202**	**3 880 160**	**3 993 124**
S&P Global Inc.	**5 967**	**2 733 411**	**4 285 690**
The Coca-Cola Company	**27 010**	**2 686 476**	**2 602 952**
Uber Technologies Inc.	**56 337**	**5 177 992**	**7 159 630**
Visa Inc., catégorie A	**9 248**	**1 556 982**	**4 472 523**
		101 051 518	**172 225 896**
Total du coût et de la juste valeur des placements (98,6 %)		**123 208 362**	**201 085 026**
Trésorerie (1,5 %)			**3 066 644**
Autres actifs, déduction faite des autres passifs (-0,1 %)		-	249 581
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (100,0 %)			**203 902 089**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

1. Organisation et généralités

Le Fonds Iman de Global (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à participation unitaire à capital variable, établie en vertu des lois de la province de l'Ontario. Le Fonds a été établi le 6 février 2009 et a commencé ses activités le 10 mars 2009. Les actifs de croissance Global inc. (« ACGI » ou le « gestionnaire du Fonds ») est le gestionnaire du Fonds, et CW Trust est le dépositaire du Fonds.

Le Fonds Iman de Global est un fonds d'actions mondiales socialement responsable qui respecte la charia et qui exclut certains types d'entreprises ou de secteurs comme l'alcool, le tabac, les produits liés à la viande, les services financiers, les armes, la défense, le divertissement et le jeu.

Pour atteindre son objectif de placement fondamental, le Fonds effectuera des placements : a) directement dans des titres de capitaux propres de sociétés ouvertes inscrites à la série Dow Jones Islamic Market Titans 100 (IMXL); b) dans des instruments qui reflètent le rendement du IMXL ou des instruments qui reflètent le rendement d'une sélection de sociétés ouvertes inscrites à l'IMXL; et c) autres qui ont été jugés conformes à la charia par un comité consultatif de la charia.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Mural Street, bureau 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3. Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le gestionnaire du Fonds le 25 août 2025.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

Normes comptables récemment adoptées

Le Fonds a adopté les modifications suivantes des normes IFRS qui sont obligatoirement applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Leur adoption n'a pas eu d'incidence importante sur les renseignements à fournir ou les montants présentés dans les présents états financiers.

i) Adoption des modifications à la norme 1 des normes comptables internationales (International Accounting Standards ou IAS), *Présentation des états financiers* :

En octobre 2022, le Bureau international des normes comptables (IASB) a publié des modifications à la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*, Passifs non courants assortis de clauses restrictives. Ces modifications visaient à améliorer l'information fournie par une entité lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est assujetti au respect de clauses restrictives dans les 12 mois suivant la période de présentation de l'information financière. Ces modifications de la norme IAS 1 remplacent, mais intègrent les modifications antérieures, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, publiés en janvier 2020, qui précisent que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou non courants en fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les passifs doivent être classés comme des passifs non courants si l'entité dispose d'un droit substantiel de différer le règlement pour au moins 12 mois à la fin de la période de présentation de l'information financière.

2. Mode de présentation (suite)

ii) Modifications aux normes IAS 7 et IFRS 7 *Accords de financement de fournisseurs*

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à la norme IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* afin de fournir des indications sur les déclarations relatives aux accords de financement des fournisseurs qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'incidence de ces accords sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité et sur l'exposition de cette dernière au risque de liquidité.

La direction a examiné les méthodes comptables et a mis à jour l'information présentée à la note 3 dans certains cas conformément aux modifications.

Normes comptables publiées récemment, mais non encore en vigueur

Le Fonds n'a pas encore adopté certaines nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes, comme il est décrit ci-après, qui ont été publiées, mais qui ne sont en vigueur que pour les périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1er janvier 2025 ou des périodes ultérieures.

i) Norme IFRS 18 *États financiers : présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 *États financiers : présentation et informations à fournir*. Cette norme vise à améliorer l'uniformité et la clarté de la présentation des états financiers et des informations à fournir en donnant des directives à jour sur la structure et le contenu des états financiers. Les principales modifications portent sur le renforcement des exigences en matière de présentation de la performance financière, de la situation financière et des flux de trésorerie, ainsi que sur la fourniture d'information supplémentaire visant à améliorer la transparence et la comparabilité. En outre, la norme IFRS 18 exige que les entités classent les revenus et les charges en cinq catégories, dont trois sont nouvelles (« exploitation », « investissement » et « financement »), ainsi que les catégories « impôt sur le revenu » et « activités abandonnées ». La nouvelle norme définit des exigences détaillées pour le classement des revenus et des charges dans chaque catégorie. Ces modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027. Le Fonds évalue actuellement l'impact qu'aura l'adoption de la norme IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

ii) Norme IFRS 9 *Instruments financiers*

La norme IFRS 9 exige que les entités comptabilisent les actifs et les passifs financiers lorsqu'elles deviennent parties aux conditions contractuelles et qu'elles les évaluent initialement à la juste valeur, ajustée des coûts de transaction directement attribuables, le cas échéant. La norme est clarifiée afin de fournir de meilleures directives sur la décomptabilisation des passifs financiers, qui peut avoir une incidence sur les processus de rapprochement bancaire, en particulier lors de la restructuration des dettes, en raison de l'échelonnement des paiements sur les passifs financiers par rapport au règlement effectif de ces dettes. Cette clarification peut entraîner une modification du calendrier de décomptabilisation des passifs financiers dans les situations où des paiements électroniques sont en cause. Le Fonds évalue actuellement l'impact qu'aura l'adoption de cette clarification de la norme IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

3. Méthodes comptables significatives

a) Comptabilisation, évaluation et classement des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et sont décomptabilisés lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété ou lorsque les flux de trésorerie arrivent à expiration. Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée, annulée ou échue.

La radiation d'un actif financier (ou d'une partie de celui-ci) constitue un événement de décomptabilisation. Il y a radiation lorsque le Fonds n'a aucune attente raisonnable de récupérer les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier.

Une fois initialement comptabilisés à la juste valeur, les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans l'état des résultats et du résultat global.

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et la performance est évaluée selon la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur l'information sur la juste valeur et utilise cette information pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions. Le Fonds ne s'est pas prévalu de l'option prévoyant de désigner irrévocablement certains de ses titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les achats et les ventes ordinaires de placements sont comptabilisés à la date d'opération, soit la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre le placement.

Le revenu de dividendes provenant d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global à titre de revenu de dividendes lorsque le droit du Fonds de recevoir des paiements est établi, qu'il est probable que les avantages économiques associés au dividende iront au Fonds et que le montant du dividende peut être évalué de façon fiable.

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements connexes sont comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent. La variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, mais n'est pas incluse dans les distributions aux porteurs de parts rachetables tant que ces profits (pertes) ne sont pas réalisés à la cession des placements.

La trésorerie, les dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir et les autres sommes à recevoir sont classés et évalués au coût amorti.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Passifs financiers

Les passifs financiers du Fonds, y compris les rachats à payer et les frais de gestion à payer, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif financier ou d'un passif financier classé et ultérieurement évalué autrement que par la JVRN sont inclus dans la juste valeur de l'instrument lors de sa comptabilisation initiale. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés à la JVRN sont passés en charges dans l'état des résultats et du résultat global.

a) Retenues d'impôts à la source

Le Fonds est habituellement assujetti à des retenues d'impôt à la source exigées par certains pays sur le revenu de dividende et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés en fonction du montant brut, et les retenues d'impôt à la source sont présentées en tant que charge distincte dans l'état des résultats et du résultat global.

b) Dépréciation d'actifs financiers

Les éléments d'actif financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les souscriptions à recevoir et les dividendes à recevoir.

À chaque date de clôture, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes, des souscriptions à recevoir, des dividendes à recevoir et des autres sommes à recevoir, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Le Fonds détient sa trésorerie auprès de banques de l'annexe I et de banques à charte canadiennes. Étant donné la nature à court terme des sommes à recevoir et la qualité de crédit supérieure de celles-ci et de la trésorerie, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

c) Écart de change

Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, soit également sa monnaie fonctionnelle et de présentation. Cette monnaie représente le plus fidèlement l'incidence économique des opérations, des conditions et des événements sous-jacents du Fonds. Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans une monnaie fonctionnelle au moyen du taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et les passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis vers la monnaie fonctionnelle au moyen du taux de change en vigueur à la date d'évaluation.

Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie sont présentés au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie » et ceux ayant trait aux placements sont présentés au poste « Profit réalisé à la cession de placements » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements » de l'état des résultats et du résultat global.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

d) Distribution

Les produits gagnés par le Fonds sont distribués aux porteurs de parts au moins une fois par année, et ces distributions sont habituellement réinvesties par les porteurs de parts du Fonds. Les gains en capital nets réalisés (réduits par les reports prospectifs de pertes en capital, le cas échéant) sont distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque exercice. Les profits et les pertes latents sont inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts et ne peuvent être distribués jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Les pertes en capital ne sont pas distribuées aux porteurs de parts, mais elles sont conservées pour être contrebalancées par tout autre gain en capital réalisé futur.

e) Classement des parts rachetables émises par le Fonds

La norme IAS 32 exige que les parts d'une entité qui comprennent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées en tant que passif financier. Les actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables sont classés et évalués au coût amorti.

f) Valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Pour chaque série de parts du Fonds, on calcule une valeur liquidative distincte en soustrayant la quote-part des passifs du Fonds revenant à la série de la quote-part des actifs du Fonds revenant à la même série, et en soustrayant de ce montant tous les passifs qui ont trait uniquement à une série précise. La valeur liquidative par part de chaque série est déterminée selon la valeur liquidative de la série divisée par le nombre de parts en circulation de cette série à la date d'évaluation.

g) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Dans l'état des résultats et du résultat global, une augmentation (une diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

4. Estimations et jugements comptables déterminants

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction doit exercer son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables et procéder à des estimations et formuler des hypothèses concernant l'avenir. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous :

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le principal jugement consiste à désigner le portefeuille de placements comme étant à la JVRN. Le classement fournit des renseignements fiables et plus pertinents sur les effets des opérations, la situation financière et les flux de trésorerie du Fonds.

5. Gestion des risques

Les mesures de gestion des risques du Fonds comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Fonds, comme il est indiqué dans le prospectus du Fonds. Le Fonds gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance de son portefeuille en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Fonds et les activités du marché afin de gérer le portefeuille en respectant les limites imposées par la politique de placement.

Les activités du Fonds l'exposent à divers types de risques financiers associés à ses stratégies de placement, aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit. Les principaux risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris les autres risques de prix et de change). Le niveau de risque dépend des objectifs de placement du Fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Ces risques, ainsi que les pratiques du Fonds en matière de gestion des risques sont décrits ci-dessous :

a) Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations, entraînant de ce fait une perte financière pour l'autre partie. Toutes les opérations sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'entremise de courtiers agréés.

Le risque de défaut est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception du paiement par le courtier. Dans le cas des achats, le paiement n'est effectué que lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction n'aura pas lieu si l'une des parties manque à ses obligations.

Le risque de crédit du Fonds est réputé être minimal, car la trésorerie représente une petite part du portefeuille total des placements. L'exposition maximale au risque de crédit lié à la trésorerie, aux souscriptions à recevoir, aux dividendes à recevoir et aux autres sommes à recevoir ne peut dépasser leur valeur comptable.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Fonds pourrait être assujetti à des contraintes de liquidité en raison d'un volume insuffisant sur les marchés des titres du Fonds, ou les titres pourraient être assujettis à des restrictions juridiques ou contractuelles en ce qui a trait à leur revente. En outre, le Fonds est exposé au rachat quotidien en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetables sur demande à la valeur liquidative actuelle par part, au gré du porteur de parts. Pour gérer le risque de liquidité, la majorité des actifs du Fonds sont investis dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent facilement être cédés. De plus, le Fonds conserve suffisamment de espèces en caisse pour financer les rachats prévus.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, la totalité des passifs financiers du Fonds (à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, qui est payable sur demande) était exigible à moins de trois mois.

5. Gestion du risque (*suite*)

c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de la trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, les autres risques de prix et le risque de taux d'intérêt. Le Fonds n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt significatif. Les conseillers du portefeuille du Fonds tentent de réduire ce risque en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Fonds.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de la trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Fonds détient des actifs et des passifs qui sont libellés en devises autres que le dollar canadien, qui est sa monnaie fonctionnelle; il est donc exposé au risque de change. De même, il peut conclure des contrats de change à terme avec l'intention première de contrebalancer ou de réduire les risques de change liés aux placements, ainsi que d'améliorer périodiquement le rendement du portefeuille.

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'exposition du Fonds au risque de change au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024. Si le taux de change entre le dollar canadien et les devises avait augmenté (diminué) de 10 %, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté (diminué) de 20 172 198 $ au 30 juin 2025 (20 434 806 $ au 31 décembre 2024). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité.

30 juin, 2025	**Trésorerie**	**Placements à la juste valeur par le biais du résultat net**	**Exposition nette**	**Pourcentage de l'actif net**
	$	**$**	**$**	**%**
Euro	**-**	**7 677 491**	**7 677 491**	**3,8 %**
Couronne danoise	**-**	**2 701 261**	**2 701 261**	**1,3 %**
Franc suisse	**(667 057)**	**5 269 351**	**4 602 294**	**2,3 %**
Dollar américain	**1 304 013**	**185 436 922**	**186 740 936**	**91,6 %**
Total	**636 956**	**201 085 026**	**201 721 982**	**99,0 %**

31 décembre, 2024	Trésorerie	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	Exposition nette	Pourcentage de l'actif net
	$	$	$	%
Euro	-	8 323 985	8 323 985	4,1 %
Franc suisse	-	4 589 297	4 589 297	2,2 %
Couronne danoise	-	4 117 289	4 117 289	2,0 %
Dollar américain	3 813	184 753 488	184 757 301	90,5 %
Total	3 813	201 784 059	201 787 872	98,8 %

5. Gestion du risque (*suite*)

ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant des risques de change ou de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le Fonds

Le gestionnaire vise à atténuer ce risque grâce à une sélection minutieuse et à une diversification de titres et d'autres instruments financiers selon les limites prévues par les objectifs et la stratégie de placement du Fonds.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'aurait une variation de 10 % de l'indice de référence Dow Jones Islamic Market Titans 100 (« l'indice de référence ») sur l'actif net du Fonds, au moyen d'une corrélation historique entre le rendement du Fonds et le rendement des indices de référence du Fonds, au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, toutes autres variables demeurant par ailleurs constantes.

	30 juin 2025	31 décembre 2024
	$	$
Incidence sur l'actif net	**20 390 209**	**20 409 300**

Cette analyse présume que toutes les autres variables sont demeurées les mêmes. La corrélation historique n'est pas forcément représentative de la corrélation future.

d) Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque les expositions sont concentrées dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produit, du secteur ou du type de contrepartie. Le tableau suivant présente un sommaire du risque de concentration du Fonds :

Segment de marché	**30 juin 2025**	31 décembre 2024
	%	%
Technologies de l'information	**39.1 %**	37.2 %
Services de télécommunication	**15.1 %**	14.1 %
Biens de consommation discrétionnaire	**12.9 %**	10.8 %
Soins de santé	**9.4 %**	13.0 %
Services financiers	**7.9 %**	7.4 %
Biens de consommation de base	**5.8 %**	7.0 %
Produits industriels	**5.6 %**	7.2 %
Énergie	**2.8 %**	2.1 %
Total	**98.6 %**	98.8 %

6. Évaluation de la juste valeur

Le Fonds classe la juste valeur de ses instruments financiers selon une hiérarchie où le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données d'entrées non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques, auxquels le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 : Données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif

Si des données d'entrée de différents niveaux sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement au sein de la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux suivants, qui portent sur la hiérarchie des justes valeurs, présentent l'information sur les actifs et les passifs du Fonds évalués à leur juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024.

30 juin 2025	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actifs financiers				
Titres de capitaux propres	**201 085 026**	**-**	**-**	**201 085 026**
Total des actifs financiers	**201 085 026**	**-**	**-**	**201 085 026**

31 décembre, 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	$	$	$	$
Actifs financiers				
Titres de capitaux propres	201 784 058	**-**	**-**	201 784 058
Total des actifs financiers	201 784 058	-	-	201 784 058

Aucun transfert entre les niveaux n'a été effectué au cours des périodes closes le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2024.

Les valeurs comptables de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des dividendes à recevoir, des rachats à payer et des frais de gestion à payer se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme.

7. Parts rachetables

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série.

Pour les périodes closes le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2024, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation est présenté dans le tableau suivant :

	Série A		Série F	
	juin 25	déc. 24	**juin 25**	déc. 24
Parts en circulation au début de la période	**3 077 182**	3 058 853	**1 539 095**	1 373 382
Parts rachetables émises	**133 945**	274 951	**134 841**	283 939
Parts rachetables rachetées	**(154 322)**	(461 223)	**(108 035)**	(237 160)
Parts émises au réinvestissement de distributions	**0**	224 304	**-**	102 163
Parts échangées dans le Fonds	**48**	(70)	**34 592**	16 771
Parts échangées hors du Fonds	**(41 026)**	(19 635)	**(40)**	-
Parts en circulation à la fin de la période	**3 015 827**	3 077 182	**1 600 453**	1 539 095

Le nombre de parts échangées est basé sur la valeur liquidative quotidienne respective par part de chaque série.

8. Frais de gestion et autres charges

Frais de gestion et transactions entre parties liées

Le Fonds verse au gestionnaire du Fonds des frais de gestion annuels allant jusqu'à 2,5 % pour les parts de la série A et à 1,5 % pour les parts de la série F, qui sont assujettis à la taxe de vente harmonisée, selon le cas. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement et versés chaque mois en fonction de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds. Pour la période close le 30 juin 2025, les frais de gestion se sont établis à 2 305 620 $ (4 576 239 $ au 31 décembre 2024), dont une tranche de 395 968 $ (426 721 $ au 31 décembre 2024) demeure à payer.

Au 30 juin 2025, Global RESP Corporation, une entité sous contrôle commun avec ACGI, détenait une tranche de 0 $ (0 $ au 31 décembre 2024) des parts du Fonds. Au cours de l'exercice, Global RESP Corporation a reçu des distributions de 0 $ (0 $ au 31 décembre 2024).

Charges

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges directes qui ont trait à ses activités, comme les commissions et les frais de courtage (note 9), les taxes et impôts, les honoraires d'audit et les frais juridiques, les frais de garde et les autres charges. Chaque série de parts du Fonds est responsable des charges d'exploitation qui se rapportent précisément à celle-ci.

Au cours des périodes closes le 30 juin 2025 et 2024, le gestionnaire du Fonds a payé toutes les charges du Fonds, à l'exception des commissions et des frais de courtage. Le gestionnaire du Fonds peut mettre fin à ces paiements à tout moment sans préavis.

Les opérations entre parties liées comprennent également la rémunération des membres du conseil d'administration qui composent le comité d'examen indépendant. La rémunération du comité pour la période close le 30 juin 2025 s'est élevée à 1 950 $ (1 950 $ au 30 juin 2024).

9. Commissions de courtage

Pour la période close le 30 juin 2025, le Fonds a payé la somme de 10 682 $ (10 678 $ au 30 juin 2024) en commissions de courtage et autres frais de transaction.

10. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Les tableaux suivants présentent le calcul de l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, pour les périodes closes le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024 :

Série A	**30 juin 2025**	30 juin 2024
	$	$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**(797 138)**	**28 704 737**
Nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période	**3 041 214**	**3 046 738**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	**(0,26)**	9,42

Série F	**30 juin 2025**	30 juin 2024
	$	$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**(17 076)**	**15 592 433**
Nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période	**1 585 325**	**1 380 824**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	**(0,01)**	11,29

11. Impôt sur le revenu

Le Fonds est admissible comme fiducie de fonds communs de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Les revenus du Fonds sont assujettis à l'impôt, y compris les gains en capital nets réalisés, pour l'exercice où ces montants ne sont pas payés aux porteurs de parts ni à payer aux porteurs de parts à la fin de l'exercice. L'impôt sur les gains nets réalisés non payés ou à payer par le Fonds est généralement recouvré conformément aux dispositions de remboursement de la LIR et de la loi de l'impôt sur le revenu des provinces, à mesure que les rachats sont effectués.

Le Fonds s'assure que des distributions suffisantes de revenus et de gains en capital nets réalisés sont faites aux porteurs de parts inscrits pour le Fonds, afin qu'aucune charge d'impôt sur le résultat ne soit requise dans les états financiers.

Le Fonds a une perte autre qu'en capital aux fins de l'impôt sur le revenu de 260 201 $ (montant qui expire en 2042) qui peut être portée en diminution du bénéfice net et des gains réalisés aux fins de l'impôt au cours d'exercices futurs.

12. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et dont le montant s'élève à 203 902 089 $ selon les états de la situation financière. Le Fonds a l'obligation de restituer les cotisations des porteurs de parts à l'échéance ou à la résiliation. Les parts sont rachetables quotidiennement à la valeur liquidative par part calculée le jour d'évaluation. Toutes les demandes d'achat, d'échange ou de rachat de parts d'une série du Fonds reçues par le gestionnaire avant 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable seront exécutées ce même jour, selon la valeur liquidative de la série concernée ce jour ouvrable. Les demandes reçues par le gestionnaire après 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable seront exécutées le jour ouvrable suivant, selon la valeur liquidative par part de la série concernée le jour ouvrable suivant.

Dans des cas exceptionnels, le Fonds peut suspendre le droit des investisseurs de demander le rachat de leurs parts. Le gestionnaire peut suspendre le droit de demander le rachat des parts du Fonds ou reporter la date de paiement au moment du rachat : a) pendant toute période de suspension des activités normales de négociation sur une bourse où sont cotés des titres qui, dans l'ensemble, représentent plus de 50 % de l'actif total du Fonds en valeur ou en exposition au marché sous-jacent, sans tenir compte du passif, et en l'absence d'une autre bourse constituant une solution de rechange raisonnablement pratique pour la négociation de ces titres; ou b) avec l'autorisation préalable de la Commission. Sauf en cas de suspension par le gestionnaire du droit de demander le rachat de parts, les investisseurs peuvent demander à tout moment le rachat de leurs parts en espèces, à la valeur liquidative par part de leur série de parts. Des frais d'opérations à court terme peuvent s'appliquer. L'investisseur peut demander le rachat de la totalité ou d'une partie de ses parts un jour ouvrable en remettant à son courtier un ordre de rachat écrit.

La demande doit être signée par l'investisseur, et afin de protéger les investisseurs, le gestionnaire peut exiger que la signature de l'investisseur soit garantie par un garant qu'il juge acceptable.

À la liquidation du Fonds, les parts de chaque série du Fonds donneront généralement droit à une distribution, correspondant à la part proportionnelle de cette série dans l'actif net du Fonds, moins les frais du Fonds attribuables à cette série. Les droits et modalités rattachés aux parts du Fonds ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions rattachées à ces parts et aux dispositions de la déclaration de fiducie. Le prospectus simplifié comporte une description des séries de parts offertes par le Fonds et des critères d'admissibilité rattachés à chaque série de parts.

Aucune modification n'a été effectuée à l'égard du capital géré par le gestionnaire du Fonds au 30 juin 2025.